

## État des lieux de l'avancement des opérations milieux humides (connaissance et gestion) sur le littoral du Languedoc-Roussillon

Tableau de bord de suivi du plan d'actions zones humides littorales et lagunes du SRCE et de la déclinaison de la convention régionale zones humides sur les lagunes

Maître d'ouvrage :



Maître d'œuvre :



Partenaire :



### Projet 2013

Projet de rapport synthétique

Pour plus d'informations, consultez le site du Pôle-relais lagunes méditerranéennes :  
[www.pole-lagunes.org](http://www.pole-lagunes.org)

# SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	3
<b>II. OBJECTIFS, METHODES ET LIVRABLES</b> .....	4
II.1. Objectifs et méthodes .....	4
II.2. Livrables.....	7
a. Enquêtes .....	7
b. Etat des lieux des actions par bassin versant.....	7
c. Coordonnées des structures.....	11
d. Restitution régionale de l'état des lieux .....	11
<b>III. ACTIONS PILOTES ET NOVATRICES</b> .....	11
III.1. Actions transversales.....	11
III.2. Amélioration de la connaissance et sensibilisation des acteurs .....	12
III.3. Maintien et restauration des continuités écologiques littorales .....	13
<b>IV. PISTES DE TRAVAIL ET D'ACTIONS</b> .....	17
IV.1. Actions transversales.....	17
IV.2. Amélioration des connaissances et sensibilisation des acteurs.....	17
a. Valorisation .....	17
b. Connaissance (localisations et fonctions).....	17
IV.3. Maintien et restauration des continuités écologiques .....	18
a. Protection .....	18
b. Gestion .....	18
<b>V. CONCLUSION</b> .....	20

## ANNEXE

Le présent document doit être cité comme suit :

Pôle-relais lagunes méditerranéennes, 2013. État des lieux de l'avancement des opérations Milieux Humides (connaissance et gestion) sur le littoral du Languedoc-Roussillon. Tableau de bord de suivi du plan d'actions ZH littorales et lagunes du SRCE et de la déclinaison de la convention régionale ZH sur les lagunes. Rapport réalisée par la Tour du Valat et le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon pour la DREAL L-R. 20 p. + annexes.

# I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la loi Grenelle 1 (loi n°2009-967 du 3 août 2009) il est prévu que les continuités écologiques soient préservées pour garantir le fonctionnement des corridors écologiques reliant les réservoirs de biodiversité. **La loi Grenelle 1 a généré le projet de Trame Verte et Bleue** (TVB, verte pour les milieux terrestres et bleue pour les milieux aquatiques) **dont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est l'outil de déploiement dans les régions.** En Languedoc-Roussillon, une concertation entre acteurs locaux est en cours pour identifier le tracé de la TVB inscrite dans le SRCE. Le SRCE du Languedoc-Roussillon sera soumis à enquête publique en 2014. La cartographie des continuités écologiques constitue un document à prendre en compte (au sens juridique du terme) dans les documents de planification d'urbanisme.

**Une convention régionale « zones humides » a été signée entre les services déconcentrés de l'état en région, les agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Adour-Garonne, l'ONEMA, le Conseil régional du Languedoc-Roussillon (L-R) et les cinq Conseils généraux du L-R.** Par cette convention, ces partenaires reconnaissent l'intérêt de préserver les zones humides tant pour les enjeux écologiques, que socio-économiques qui y sont associés. Cette convention matérialise l'engagement de ces partenaires pour œuvrer communément à la préservation et à la mise en valeur des zones humides. Cette convention d'application complète spécifiquement pour les zones humides, la « convention-cadre état/agence/région pour une gestion durable et solidaire de l'eau en L-R ». Les parties prenantes se sont engagées dans le cadre de leurs politiques respectives à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette convention.

**Le présent état des lieux des opérations milieux humides (connaissance et gestion) sur le littoral du Languedoc-Roussillon est réalisé à la fois dans le cadre du plan d'action zones humides littorales et lagunes du SRCE en élaboration et de la déclinaison de la convention régionale « zones humides ».** L'objectif est de faire la synthèse des opérations de connaissance, de protection ou de gestion spécifiquement sur les milieux humides littoraux (zones humides et lagunes) en Languedoc-Roussillon. L'état des lieux doit déboucher sur l'identification des actions exemplaires de connaissance, de protection ou de gestion. La gouvernance de l'étude s'est articulée autour d'un COmité de PILotage (COFIL) regroupant la DREAL L-R, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Conseil régional du L-R, la Tour du Valat et le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R). Ce COFIL s'est réuni 3 fois durant l'année 2013 (13/05, 9/09, 18/11). L'étude réalisée pour la DREAL L-R, est pilotée par la Tour du Valat en partenariat avec le CEN L-R dans le cadre du programme du Pôle-relais lagunes méditerranéennes.

Le périmètre géographique de l'étude est centré sur les communes côtières et/ou jouxtant une lagune. L'étude s'intéresse aux opérations menées sur les milieux humides littoraux - zones humides littorales et lagunes (plan d'eau >50ha) - à l'exclusion des opérations sur la qualité de l'eau.

## II. OBJECTIFS, METHODES ET LIVRABLES

### II.1. Objectifs et méthodes

Le premier objectif de cette synthèse est **(1) de dresser un état des lieux des opérations de connaissance, de protection ou de gestion sur les milieux humides littoraux en Languedoc-Roussillon**. Des entretiens réalisés individuellement avec les gestionnaires permettront d'alimenter cette synthèse sous la forme d'un tableau de bord. En parallèle, un atlas cartographique permettra d'illustrer le périmètre d'intervention des structures interviewées. Un fichier des coordonnées des structures sera également retransmis (tableau 1).

Cet état des lieux permettra **(2) d'identifier les actions exemplaires et novatrices sur le territoire**. La synthèse des questionnaires doit mettre en exergue des actions pilotes et novatrices locales sur les milieux humides littoraux, transposables et/ou exploitables au travers du programme d'actions SRCE et ouvrir des perspectives en rendant compte des pistes de travail et d'actions pour poursuivre la dynamique de la convention régionale zones humides sur la frange littorale.

Le dernier objectif associé à cette synthèse est **(3) d'appuyer l'organisation d'une réunion régionale spécifiquement dédiée à ce travail, où les documents de cadrage et les résultats de ce travail seront présentés à un public technique** (agents des structures en charge de la gestion de la biodiversité et/ou de la gestion de l'eau et/ou de l'aménagement du territoire sur le littoral). Des discussions-échanges pourront avoir lieu au cours de cette journée (tableau 1).

Enfin des pistes de travail sont proposées, pour alimenter la réflexion sur les suites à donner à cette réalisation.

**Tableau 1** : Objectifs, méthodes et livrables prévus dans le cadre de l'état des lieux de l'avancement des opérations milieux humides (connaissance et gestion) sur le littoral du Languedoc-Roussillon.

OBJECTIFS	METHODES	LIVRABLES
Fournir un état des lieux des opérations de connaissance, de protection ou de gestion spécifiquement sur les zones humides littorales et du pourtour des lagunes en Languedoc-Roussillon.	Questionnaires validés par les gestionnaires réalisés à partir d'entretiens en vis-à-vis avec les gestionnaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 14 structures gestionnaires et/ou syndicats de bassin versant ;</li> <li>✓ le Conservatoire du Littoral ;</li> <li>✓ 3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) : Thau, Narbonnaise et Roussillon-Canet.</li> </ul>	Compte-rendu des enquêtes.
Identifier les actions exemplaires de connaissance, de protection ou de gestion.	Cartographie des acteurs : les structures interviewées avec leur périmètre de d'intervention et les dispositifs associés.	Atlas cartographique.
	Mise à jour des coordonnées des structures.	Fichier des coordonnées des structures.
Être en appui à l'organisation d'une réunion régionale spécifique, avec l'ensemble des partenaires concernés, de présentation du travail mené et des documents de cadrage existants	Réunion régionale de restitution	Ordre du jour et courrier d'invitation. Préparation avec les intervenants et intervention lors de la réunion régionale de restitution le 28 novembre 2013 à la DREAL L-R.

**Un tableau de bord a été mis en forme pour suivre le plan d'action zones humides littorales et lagunes du SRCE et la déclinaison de la convention régionale zones humides sur les lagunes.** Il permet d'exploiter les questionnaires validés par les gestionnaires avec deux entrées. La première entrée est thématique, conformément aux axes de la convention « zones humides » :

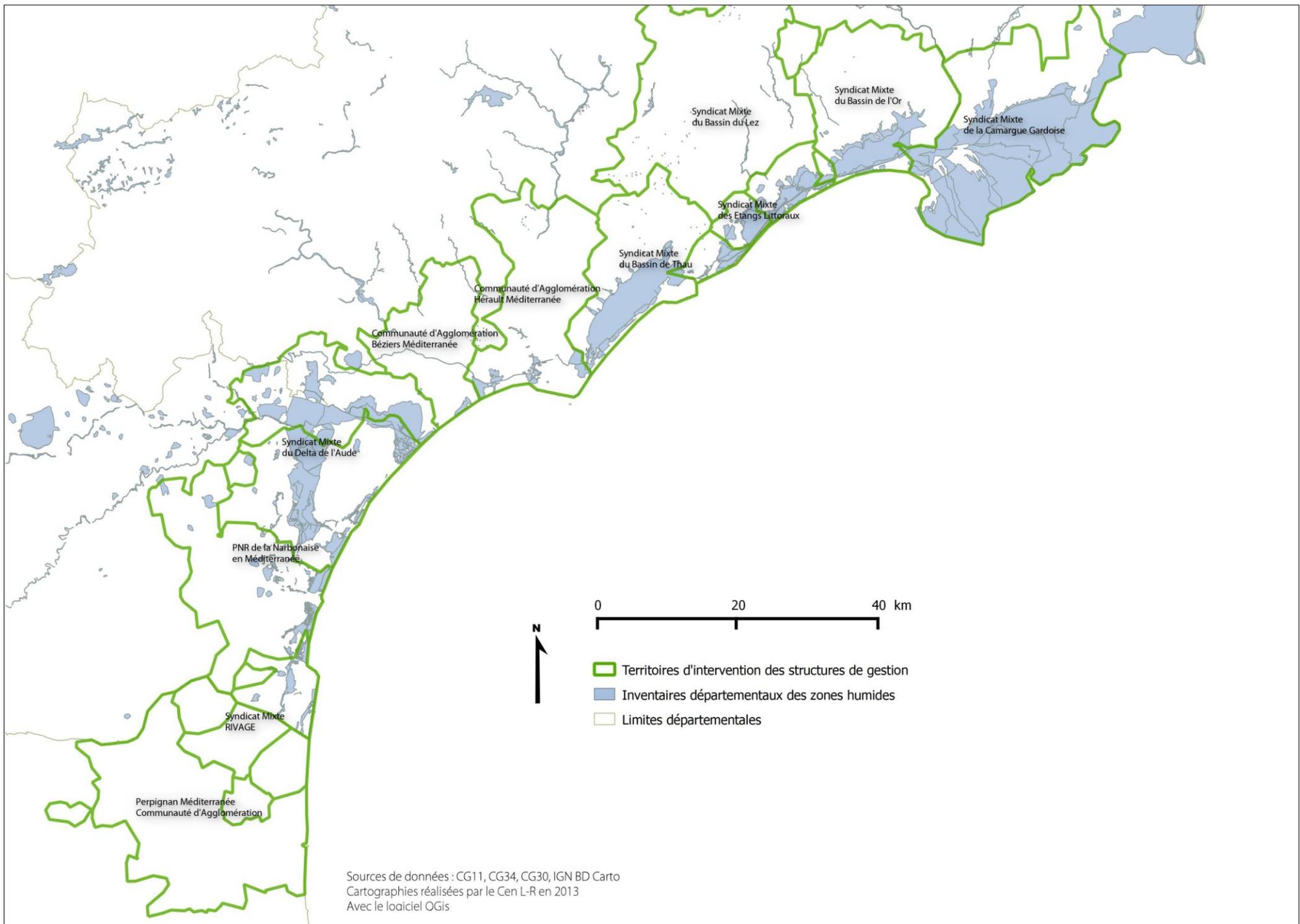
- ✓ COMMUNICATION : promouvoir la connaissance pluridisciplinaire des zones humides et la sensibilisation des acteurs aux enjeux de leur protection ;
- ✓ CONNAISSANCE : connaissance des zones humides (localisation et fonctions) ;
- ✓ PROTECTION : favoriser l'intégration des zones humides dans des zonages ou des documents de planification, pour une efficacité accrue des programmes d'actions ;
- ✓ GESTION : favoriser les opérations de protection et de mise en valeur des zones humides tant au niveau de l'action foncière que de la gestion.

La seconde entrée du tableau de bord permet d'exploiter les questionnaires par le biais d'une entrée « bassin versant » (tableau 2). Les principales structures intervenant sur les milieux humides de ces bassins versants sont indiquées sur le tableau 2 et la Figure 1.

Les statistiques ont été réalisées sur un périmètre incluant l'ensemble des communes jouxtant la zone côtière ou une lagune.

**Tableau 2 : Structures animatrices Natura 2000 et structures de bassin des bassins versants des milieux humides littoraux.**

BASSINS VERSANTS	Structures animatrices Natura 2000	Structures de bassin
Canet	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération	Syndicat mixte du Réart
Salses-Leucate	Syndicat Mixte Rivage	Syndicat Mixte Rivage
La Palme	Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	/
Basse vallée de l'Aude	Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée Syndicat mixte du delta de l'Aude	Syndicat mixte du delta de l'Aude
Basse vallée de l'Orb	Communauté d'Agglomération Béziers méditerranée Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée	Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron
Basse vallée de l'Hérault	Communauté d'Agglomération Hérault méditerranée	Syndicat mixte du Fleuve Hérault
Thau	Syndicat mixte du bassin de Thau / ADENA	Syndicat mixte du bassin de Thau
Palavasiens	Syndicat mixte des étangs littoraux	Syndicat mixte du bassin du Lez
Or	Syndicat mixte du bassin de l'Or	Syndicat mixte du bassin de l'Or
Camargue gardoise	Syndicat mixte de la Camargue Gardoise	Syndicat mixte de la Camargue Gardoise



**Figure 1** : Cartographie des principales structures intervenant sur les milieux humides littoraux

## II.2. Livrables

### a. Enquêtes

Les entretiens se sont déroulés de mi-juin à fin juillet 2013 pour l'essentiel. Des entretiens complémentaires ont été réalisés suite au retour du COPIL du 9 septembre 2013. **17 organismes ont répondu aux enquêtes réalisées**, soit 14 structures gestionnaires et/ou syndicats de bassin versant, 3 SCOT (Thau, Narbonnaise, Roussillon-Canet) ont été enquêtés.

### b. Etat des lieux des actions par bassin versant

**Une cartographie des dispositifs d'intervention sur les zones humides littorales et lagunes a été réalisée.** Le périmètre retenu pour réaliser cette cartographie sur la frange littorale est l'ensemble des communes jouxtant la zone côtière ou une lagune.

L'ensemble des lagunes est couvert par un dispositif Natura 2000. Des démarches de gestion concertée de l'eau sont également engagées sur l'ensemble du littoral à l'exception de l'étang de La Palme. Enfin un périmètre SCOT est défini pour chacun de ces territoires.

Seul le territoire de Thau bénéficie d'une structure unique qui anime les 3 démarches (SCOT, SAGE, Natura 2000). La Camargue gardoise et l'étang de Salses-Leucate jouissent tous deux d'une structure animant à la fois les démarches de SAGE et Natura 2000.

On observe sur les autres territoires une superposition des structures intervenant sur la gestion des zones humides et milieux lagunaires.

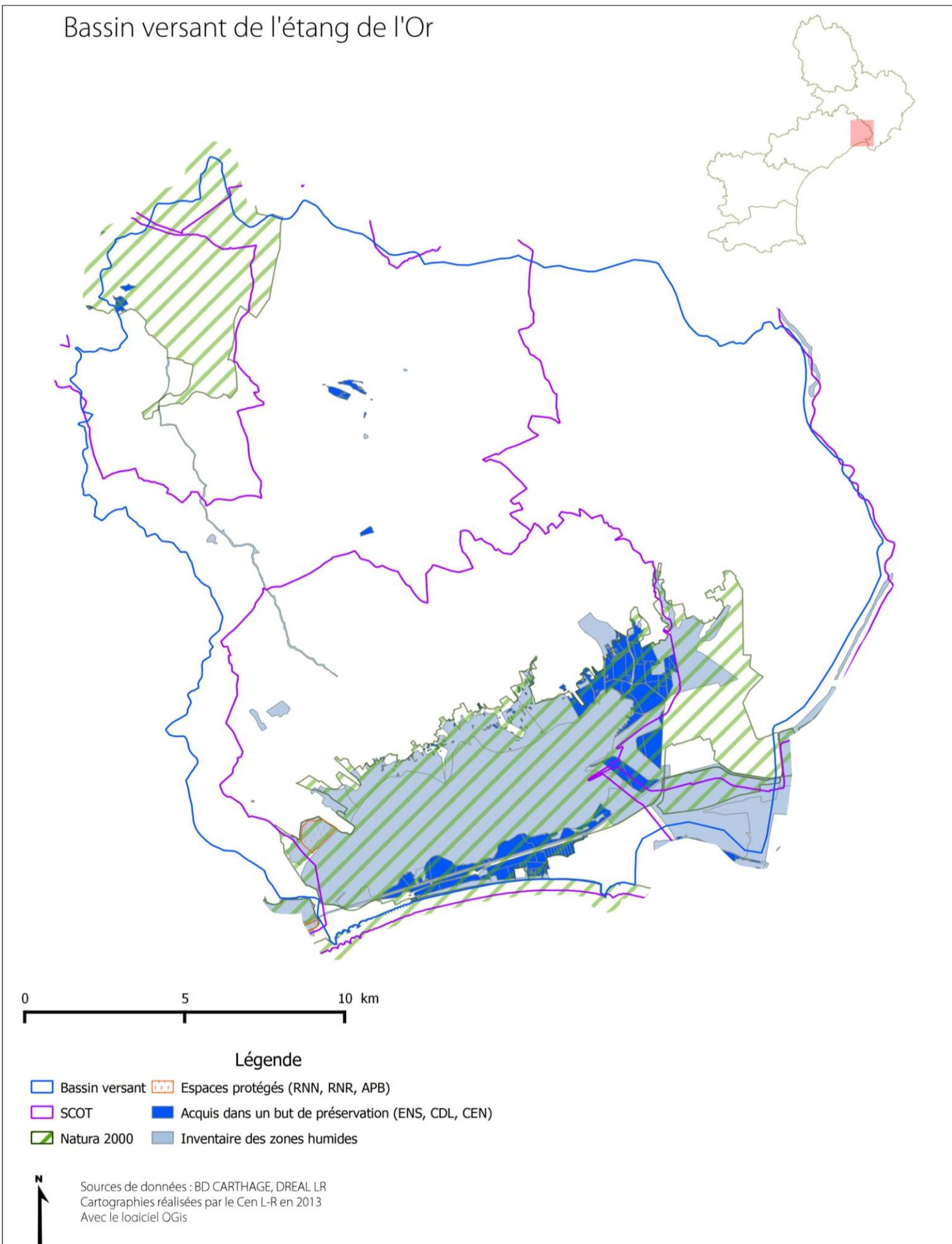
A titre d'exemple, la cartographie des dispositifs d'intervention sur le bassin versant de l'étang de l'Or et son tableau de bord sont sur le tableau 3 et la Figure 2.

**Tableau 3 :** Tableau de bord de l'état des lieux de l'avancement des opérations milieux humides (connaissance et gestion) sur le bassin de l'étang de l'Or.

	Objectifs	Indicateur de prise en compte des ZH	Modalités	Pour aller plus loin	Commentaires
Valorisation	Promouvoir la connaissance pluridisciplinaire des zones humides et la sensibilisation des acteurs aux enjeux de leur protection	Opérations de communication	Opérations grand public développées	Poursuivre la dynamique Elargir vers les sociopro	0,5 ETP Animations scolaires + Animations grand public jeudis de l'été Plaquettes d'informations + film et expo sur le bassin versant Veille collective EEE
		Public visé	Grand public & Scolaire	/	/
Connaissance	Connaissance des zones humides : Localisation et Fonctions	Inventaire Zones humides	Inventaire départemental 2006	Inventaire ZH à actualiser et préciser sur l'ensemble du bassin versant dans le cadre d'une stratégie de gestion des zh à l'échelle du bassin versant	/
		Etude de fonctionnalité	Étude partielle	Besoin d'étude sur le fonctionnement hydromorpho avec part alimentation par le grau et par le canal du Vidourle	Étude hydrosédimentaire thèse J. Castaing Inventaire et diagnostic des petits ouvrages hydrauliques
		Etudes sur la biodiversité et autres (socio éco)	Bonne connaissance globale sur le site Natura 2000 à préciser	Bonne dynamique acquisition de connaissance à poursuivre Système d'information formalisé et interactif Manque connaissance sur les herbiers Peu d'informations sur bassin versant hors Natura	Diagnostic Natura 2008 Inventaires faune (Cistude, Larolimicoles, Roselières) Pointages mares et lavognes sur le bv Diagnostic MAEt (9-265ha) + contrat N2K (9)
Protection	Favoriser l'intégration des zones humides dans des zonages ou des documents de planification	Gouvernance	Pas de stratégie de gestion des zh à l'échelle du bassin versant	Stratégie à développer dans le cadre du contrat de bassin	/
		Zonage	Prise en compte partielle dans documents d'urbanismes pas de SAGE mais un contrat de bassin en cours	Suivre révision SCOT Montpellier Accompagnement des PLU en révision	SCOT Pays de l'Or = très bonne prise en compte
			91 % de zh intégrées dans un zonage Natura 2000	Quid intégrer zh en marge des sites Natura 2000 ?	! Inventaire ZH prend en compte la surface de l'étang
			<1% de zh intégrées dans un zonage Espaces protégés (PN, RN, APB...)	Identification de zonage à créer à voir en lien avec la stratégie SCAP	APPB Castillonne sur Mauguio

<b>Gestion</b>	<b>Favoriser les opérations de protection et de mise en valeur des zones humides tant au niveau de l'action foncière que de la gestion</b>	Acquisition	14 % de zh acquis dans un but de préservation (CdL, ENS, CEN)	Poursuivre l'appui à l'acquisition par le CdL en fonction de la stratégie d'acquisition	! Inventaire ZH prend en compte la surface de l'étang
		Gestion	>80 % de zh font l'objet d'un plan de gestion avec Natura	Bonne couverture des plans de gestion sur la partie étang avec Natura 2000 MAIS pas de plan de gestion sur le bassin versant hors Natura	Animation Docob depuis 2009 (32/43 actions engagées) PG sites CdL (Tartuguières, Candillargues, Manguio, Grand Travers) + ENS (Tartuguières) Gestion espèce invasives Gestion petits réseaux hydrauliques marais chasse
			Etat d'avancement de la restauration par rapport aux préconisations du Docob Natura 2000 : en cours (50% à 75% d'actions engagées)	Bonne dynamique de restauration sur la partie Natura 2000 MAIS rien sur le bassin versant hors Natura	Actions Life+ LAG'Nature (lutte EEE, restauration îlot nidification), contractualisation MAE (227ha) et contrat N2K (gestion hydraulique pour restauration roselière)
		Compensation	Connaissance partielle sur grands projets d'aménagement	Mettre en place un tableau de bord de suivi des MC	MC îlot de nidification Salaison + restauration de marais à Manguio – comblement des bassins d'eau Aéroport de Montpellier MC zh Lansargues – travaux gd/pt Travers MC sur le bv, liés aux projets LGV et doublement de l'A9 qui vont toucher les cours d'eau mais aussi zh associées (restauration physique cours d'eau + zh)
<b>Pression</b>	<b>Identifier les pressions sur les zones humides pour orienter les actions en vue de diminuer ces pressions</b>	Pression	cf. Indicateurs de pression issus de Rhoméo	à renseigner	/

# Bassin versant de l'étang de l'Or



**Figure 2** : Zones humides et dispositifs d'intervention sur le bassin versant de l'étang de l'Or.

### c. Coordonnées des structures

**Les coordonnées de 44 organismes intervenant sur les zones humides littorales et les lagunes ont été mises à jour durant cet état des lieux (annexe 1).**

### d. Restitution régionale de l'état des lieux

**La réunion régionale de restitution de cette étude est organisée le 28 novembre 2013, durant une journée, à la DREAL de Montpellier** (site Richter). Cette réunion technique permettra de présenter l'état d'avancement du SRCE (volet trame bleue) et de la convention régionale zones humides. Le Pôle-relais lagunes présentera les résultats de l'étude spécifique aux zones humides littorales et lagunes. Enfin, des exemples de prise en compte des zones humides dans les opérations de gestion et les documents d'urbanisme seront aussi présentés. Les intervenants ont été contactés dans ce sens et accompagnés pour la préparation de leur intervention.

## III. ACTIONS PILOTES ET NOVATRICES

Les enquêtes ont été exploitées pour mettre en exergue les actions pilotes et novatrices locales sur les zones humides, transposables et/ou exploitables au travers du programme d'actions SRCE.

Les actions ont été retenues pour leur caractère exemplaire. Elles sont présentées selon les axes du programme d'action du volet littoral proposé dans le SRCE que sont :

- ✓ Amélioration de la connaissance et sensibilisation des acteurs ;
- ✓ Maintien et restauration des continuités écologiques littorales et marines.

Les actions transversales exemplaires sont également citées.

### III.1. Actions transversales

Au préalable, deux démarches globales sont présentées comme exemple de stratégie de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant.

- Contrat de gestion intégrée du bassin de Thau – Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)

**Le contrat de gestion intégrée du territoire de Thau permet d'appliquer sur le terrain une approche globale de gestion du territoire.** Constatant que la sectorisation des politiques (SAGE, SCOT, Natura 2000) montre ses limites opérationnelles à l'échelle d'un territoire, à la différence des précédents, ce contrat ne traite pas seulement de l'assainissement, la gestion de l'eau et des activités conchylicoles. Il intègre les politiques liées à l'aménagement du territoire et de la biodiversité. L'objectif est de mettre en cohérence, harmoniser les politiques conduites sur le territoire. Il vise ainsi à coordonner les programmes d'actions des politiques sectorielles.

Une gouvernance innovante a été mise en place. **Les acteurs du territoire sont rassemblés au sein d'un comité stratégique, une structure unique, lieu de concertation et de décision.** Ce comité stratégique regroupe l'Etat, les collectivités et les acteurs du territoire ; pour définir les besoins et les priorités.

**Un outil d'évaluation des politiques publiques est également en cours d'élaboration.** Ce contrat prévoit ainsi de mesurer l'efficacité des actions.

**A noter que cette démarche est possible car le Syndicat Mixte du Bassin de Thau est chargé du SCOT, du SAGE et de Natura 2000 sur le bassin de Thau.**

*Pour en savoir plus : <http://www.smbt.fr/content/contrat-de-gestion-intégrée>*

Des démarches similaires d'intégration des politiques de gestion de l'eau et de la biodiversité existent ailleurs, telles que le comité d'étangs mis en place sur la Narbonnaise regroupant les instances de décision des sites Natura 2000 et du contrat d'étang.

- La stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant de Salses-Leucate

**Le syndicat RIVAGE a engagé la réalisation d'une stratégie de gestion en concertation avec tous les partenaires concernés avec comme objectif la protection durable et la mise en valeur des zones humides périphériques au complexe lagunaire de Salses-Leucate.**

**Ce document en plusieurs parties repose sur plusieurs étapes jugées nécessaires à la réalisation d'une stratégie de gestion cohérente.** Il établit dans une première partie le « diagnostic » du territoire d'étude, il aborde en seconde partie une priorisation des actions à mener découlant de ce diagnostic. Une troisième partie complète ce plan de gestion, il s'agit du plan d'actions. Pour être toujours en contact avec les dernières évolutions de la stratégie de gestion des zones humides, un tableau de bord a été mis en place.

Cette stratégie de gestion s'inscrit dans la continuité des politiques de gestion de l'eau et de la biodiversité portées par le SAGE et le document d'objectifs Natura 2000 de ce territoire.

A l'heure actuelle, 4 plans de gestion sont portés par les communes et/ou les acteurs concernés (avec RIVAGE en appui). Un travail sur une thématique transversale sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme est réalisé.

A noter que le Syndicat Rivage a un chargé de mission dédié aux zones humides.

Pour en savoir plus : <http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/>

## III.2. Amélioration de la connaissance et sensibilisation des acteurs

- Le système d'information et l'observatoire cartographique du bassin de l'Or – Symbo

Dans le cadre de ses missions d'animation et de coordination locale dans le domaine de la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité, **le Syndicat mixte du bassin de l'Or (Symbo) met progressivement en place un observatoire du bassin de l'Or.** Cet outil a pour objectif de contribuer au partage et à la diffusion des connaissances sur le bassin versant. Il met à disposition du grand public et des acteurs locaux, sous forme de cartes interactives ou de synthèse d'observations par commune, les données acquises sur le territoire concernant la faune, la flore, l'eau... Il répond également à la demande de transparence et de mise à disposition de l'information environnementale de l'Europe (convention d'Aarhus, directive Inspire), ayant pour objectif d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux.

**Grâce aux synergies créées entre les acteurs du patrimoine naturel du bassin versant, le Symbo peut centraliser et structurer les données en interne.** Un catalogue des METadonnées de l'Etang de l'OR [METEOR] recense toutes les données géolocalisées détenues au Symbo. Une interface cartographique [observatoire cartographique] et des synthèses des observations naturalistes [biodiversité] permettent de valoriser ces données auprès d'un public plus large. En raison de leur sensibilité, certaines informations ne sont présentées que de manière agrégée par commune.

Rappel : les données présentées par l'observatoire sont le fruit de la mutualisation des connaissances de l'ensemble des partenaires. Il ne constitue qu'un état des connaissances actuellement répertoriées et ne peut se prévaloir d'être exhaustif.

Pour en savoir plus : <http://www.etang-de-l-or.com/observatoire-symbo.htm>

- Cap sur les lagunes Palavasiennes – Siel

Pour permettre au grand public de découvrir la richesse de ces espaces naturels, le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel), met en place une vaste opération d'écotourisme « CAP SUR LES LAGUNES », sur les étangs Palavasiens. Cette opération est réalisée depuis 2007 en partenariat avec le Conservatoire du littoral et ses gestionnaires, ainsi que les offices de tourisme présents sur le périmètre du Siel qui sont très impliqués et forment un très bon relai auprès du public estivant. Ce projet propose un programme de sorties nature, accompagnées par un animateur spécialisé, de juin à septembre. Cette opération d'envergure est une action d'éducation à l'environnement dont l'objectif principal est de permettre au public de connaître ces espaces naturels et leur fragilité afin de mieux les respecter.

Pour en savoir plus : <http://www.siel-lagune.org/>

#### - Communication dans le cadre de la stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant de Salses-Leucate - Rivage

La communication et l'information constituent un levier majeur dans la préservation des zones humides. C'est pourquoi un support de communication original est actuellement en cours de réalisation : « Le set de table zones humides » qui sera proposé à l'ensemble des restaurateurs du territoire.

Pour en savoir plus : <http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/action-transversale-communication/>

#### - Partager les connaissances pour une meilleure action de police sur les territoires

Les rencontres régionales et locales « police » du Life+ LAG'Nature ont permis d'échanger sur les enjeux propres aux espaces naturels littoraux, sur les actions mises en place et celles à développer, et sur le lien entre structures gestionnaires et forces de police. C'est aussi l'occasion de faire le point sur toute la réglementation existante sur les étangs ; réglementation dont les limites ne sont pas toujours claires.

En parallèle d'actions de prévention, des actions coup de poing ont été organisées par le gestionnaire avec l'ensemble des forces en présence sur un territoire.

Par ailleurs, un mémo polices de l'environnement sur le littoral a été édité pour informer, sensibiliser, donner des outils concrets.

A noter : cette action est élargie au niveau régional avec le réseau des gestionnaires des espaces naturels protégés du L-R.

Pour en savoir plus :

<http://www.pole-lagunes.org/actualites/agenda/journees-techniques-et-dechanges/atelier-d-echange-police-de-l'environnement-au-sei>

<http://www.pole-lagunes.org/documentation/autres-publications/guides/memo-polices-de-l'environnement>

#### - Archives du sensible – Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Conduit depuis plus de 10 ans, ce projet culturel original associe la recherche, la transmission des connaissances et la création artistique dans une même volonté de déjouer les stéréotypes. C'est une autre façon d'explorer un territoire, en une approche sensible, d'aborder la diversité des pratiques culturelles, des mythes ou des techniques, d'offrir des portraits de « Passeurs de territoire » singuliers, d'accueillir des artistes inventifs et éclectiques. L'intérêt de ce projet se retrouve dans la forte implication des acteurs locaux dans le projet, la mise en lumière du territoire et de ses problématiques au travers d'une approche artistique et culturelle et la sensibilisation du public à la préservation des zones humides.

Pour en savoir plus : [http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/archives\\_du\\_sensible/](http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/archives_du_sensible/)

### III.3. Maintien et restauration des continuités écologiques littorales

#### - Prise en compte de la biodiversité dans le SCOT de Thau – SMBT

**Pour répondre à l'enjeu du territoire de protéger et valoriser le capital identitaire et patrimonial, la démarche d'élaboration du SCOT s'est appuyée sur un atelier « espaces naturels ».** Cet atelier a pour vocation la valorisation des connaissances empiriques des acteurs locaux, des données technico-scientifiques et des diagnostics d'experts *in situ*. La synthèse des dires d'acteurs a permis de cartographier les grandes dynamiques des espaces à valeur environnementale sur le territoire de Thau. Ensuite un travail a été réalisé pour protéger les espaces selon leurs valeurs et répondre à la problématique d'étalement urbain et de consommation d'espaces naturels et agricoles à partir d'une analyse multicritère, de données de terrain et de fiches communales. La méthode et les objectifs ont été discutés dans un groupe de travail (CEMAGREF, INRA, AgroParisTech, SupAgro, DDTM, Chambre d'agriculture 34, Conseil général 34).

Ce travail a permis de réaliser une cartographie de la trame verte et bleue sur le territoire afin de protéger les espaces en fonction de leurs valeurs. L'accent en termes de définition de trames a été mis sur les franges périurbaines et en évaluant les potentialités agricoles, les fonctionnalités (dont écologiques) en prenant en compte l'existant.

Deux principales perspectives ont émergé de ce projet :

- ✓ Accompagner les communes dans la traduction des cartographies du SCOT et prise en compte des préconisations du SCOT à l'échelle communale en vue d'une transcription dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;

- ✓ Elaborer un schéma local de cohérence écologique pour qualifier la totalité des espaces non construits en fonction des catégories de service qu'ils produisent (production agricole, contribution à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques, contribution à la qualité paysagère, gestion des risques naturels, usages de loisirs). L'objectif est d'aboutir à une stratégie de gestion avec un programme d'intervention différencié.

#### - Prise en compte de la Trame verte et bleue dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Suite à l'identification de sa trame verte et bleue (2008-0211), le Parc mène plusieurs actions pour favoriser la prise en compte de la Trame verte et bleu sur son territoire. Il accompagne les communes à qui il transmet un porter à connaissance lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme dans le quel il décrits les continuités écologiques et incite à les prendre en compte. Il a expérimenté avec la commune de Fleury la création d'un zonage agricole favorable aux continuités écologiques (Aco) et le classement de toutes les haies d'intérêt écologique à l'aide de l'article L. 123-1-5-7°. Il a réalisé une étude de l'analyse de l'impact des infrastructures de transports sur la fragmentation de la trame verte et bleue et a conventionné avec RFF pour améliorer sa prise en compte.

*Pour en savoir plus : [http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/en\\_actions/patrimoine\\_naturel/la\\_trame\\_verte\\_et\\_bleue](http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/en_actions/patrimoine_naturel/la_trame_verte_et_bleue)*

#### - Le schéma d'intervention foncière des étangs Palavasiens - Siel

**Le syndicat mixte des étangs Palavasiens (Siel), en lien avec le département de l'Hérault, le Conservatoire du Littoral et les communes, a élaboré une stratégie de mise en cohérence des politiques d'intervention foncière à l'échelle de son périmètre.** Cette stratégie est appelée Schéma d'Intervention Foncière (SIF). Sur leurs secteurs d'intervention respectifs, les acteurs se sont engagés sur le long terme à maintenir une veille foncière, à acquérir systématiquement les parcelles en cas de transaction, à mettre en place une gestion des parcelles acquises. Le Siel leur apporte un appui technique à chacune de ses étapes et participe au maintien d'un partenariat étroit entre les parties prenantes.

*Pour en savoir plus : <http://www.pole-lagunes.org/actualites/infos-des-lagunes/etudes-et-projets/schema-d-intervention-fonciere-sur-les-palavasiens-34>*

#### - Comité de gestion du grau de La Palme – PNR Narbonnaise en Méditerranée

À l'initiative du Parc, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du document d'objectifs Natura 2000 du site La Palme, une « cellule de gestion du grau » a été créée regroupant les services de l'Etat, les communes de Leucate et La Palme, le parc naturel régional ainsi que les acteurs concernés par l'étang et la plage des Coussoules. **Un « cahier des charges pour une gestion concertée » a été rédigé, validé par le Conseil scientifique du Parc.**

*Pour en savoir plus : <http://www.pole-lagunes.org/sites/default/files/Cahier%20des%20charges.pdf>*

A noter que des démarches analogues existent sur les étangs de la basse plaine de l'Aude (Pissevaches, Vendres, La Matte) pour lesquels un comité de gestion a été mis en place et est animé par le SMDA, ainsi que sur l'étang de Canet où un comité de gestion du grau est animé par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération.

#### - Aide à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : méthode de hiérarchisation et priorisation d'actions – CEN L-R

**Le projet Life+ LAG'Nature a finalisé des outils pour la gestion des EEE.** Une méthode de hiérarchisation des actions de gestion des EEE a été mise au point. Cette hiérarchisation est faite, selon l'espèce, le niveau d'invasion, la valeur de l'habitat, la faisabilité de la lutte et les priorités du gestionnaire. Par ailleurs, des fiches d'identification pour les 62 espèces végétales les plus rencontrées en milieux lagunaires et dunaires, comprenant photos, images d'herbiers, écologie et répartition sont disponibles.

**La méthode mise au point se base sur une approche multicritères et constitue un outil d'aide à la décision.** La démarche préventive, aujourd'hui reconnue comme plus efficace est privilégiée. Elle oriente les choix des gestionnaires vers les priorités d'action propres à chaque site et permet de mettre en adéquation les objectifs et les moyens, indispensables sur les territoires littoraux fortement impactés par les espèces invasives.

Au final, un type d'action est attribué à chaque espèce (éradication, contrôle, inventaire, veille, non intervention ou alerte), une priorité d'action, des techniques de lutte et les secteurs où intervenir. L'aspect communication/sensibilisation est également précisé pour chaque espèce.

*Pour en savoir plus : <http://www.pole-lagunes.org/actualites/infos-des-lagunes/etudes-et-projets/un-gestionnaire-un-territoire-et-de-nombreuses-espece>*

**A noter la démarche du Symbo sur le sujet qui a mis en place « Invasor », un projet de veille collective sur les plantes exotiques du bassin de l'Or.** Cet outil s'intègre dans le cadre plus large de la mise en place progressive d'un observatoire du bassin de l'Or.

*Pour en savoir plus : [http://www.etang-de-l-or.com/especes\\_envahissantes.htm](http://www.etang-de-l-or.com/especes_envahissantes.htm)*

- Pépinière de plantes méditerranéennes – Massif de la Clape

Dans le cadre de restauration de cordons dunaires, la revégétalisation ou l'aide à la végétalisation peuvent être utilisées sur des secteurs dégradés ou par exemple, sur un bourrelet dunaire reconstruit. **La filière de semence d'espèces adaptées non exotiques envahissantes est à développer. En région, la pépinière du Rec d'Argent à Gruissan sur le Massif de la Clape est installée en partie sur des terrains du Conservatoire du littoral à Gruissan.** Depuis quelques années, elle propose aux particuliers et aux professionnels du paysage une gamme de plantes méditerranéennes. Issues d'un mode de culture écologique en plein-air, les espèces sont adaptées au climat méditerranéen.

- Schéma d'organisation des activités de loisirs - étangs du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée

Afin d'accueillir les pratiquants des activités de loisirs sur son territoire dans de meilleures conditions (sans compromettre les activités traditionnelles porteuses de l'identité territoriale, ni les équilibres écologiques), le Parc planifie le développement durable des sports de nature à l'échelle de l'ensemble de son territoire. Cette démarche fait suite à une action pilote du Parc sur le partage de l'eau et la gestion de la fréquentation nautique sur l'étang de La Palme. **Avec l'appui du Conseil général de l'Aude, porteur du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), il achève en ce moment un schéma de développement raisonné des activités de pleine nature dont le principal objectif est de contribuer à leur développement, tant pour leur vocation récréative et sportive que pour leur contribution à l'attractivité touristique du territoire.** Les fédérations sportives ont été associées à la concertation et à l'identification de leurs besoins.

Sur la base du recensement des sites de pratiques dédiés aux activités de pleine nature, ce schéma permettra : de disposer d'une vision d'ensemble sur le territoire du Parc, en identifiant notamment les zones de cumul d'activités et d'enjeux écologiques ; de proposer des modalités d'organisation pour la cohabitation des usagers et la préservation de la nature, ce qui peut éventuellement, dans les cas extrêmes d'incompatibilité, prendre la forme d'une relocalisation de l'activité sportive sur un secteur où l'enjeu naturel est moindre.

- Lutte contre la cabanisation sur les Palavasiens – Siel

**Une démarche active de lutte contre la cabanisation est mise en place sur les Palavasiens par le Siel en lien avec les communes.**

Cf. schéma d'intervention foncière des Palavasiens § III.3.a

- Définition de coupures d'urbanisation dans le SCOT de Thau - SMBT

Cf. prise en compte de la biodiversité dans le SCOT de Thau cf. § III.2.b

- Préconisation et règlement spécifique zones humides dans les PLU – Rivage

Dans le cadre de la stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant de Salses-Leucate, Rivage réalise un accompagnement des communes pour une prise en compte des zones humides dans les PLU et des orientations spécifiques zones humides élaboré par Rivage. **Une plaquette pour la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme a été éditée.**

*Pour en savoir plus : <http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/urbanisme/>*

- Restauration des dynamiques dunaires et continuités écologiques sur le massif de l'Espiguette – SMCG / Grau-du-Roi

**Dans le cadre du programme Life+ LAG'Nature, le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG) a expérimenté des travaux de restauration d'un milieu dunaire sur d'anciennes friches agricoles, au domaine de Terre Neuve, propriété du Conservatoire du littoral, situé au sein du massif dunaire de l'Espiguette** (commune du Grau du Roi). 25 ha de friches viticoles et d'asperges, abandonnées depuis 20 ans, situées au sein d'un système dunaire exceptionnel, sont en devenir de retrouver un aspect paysager et une dynamique dunaire. Le protocole expérimental d'intervention s'est notamment basé sur un retour d'expérience similaire à quelques kilomètres du site (parcelle des Baronnets, appartenant au Conservatoire du littoral, domaine de la Janine).

*Pour en savoir plus : <http://www.pole-lagunes.org/actualites/infos-des-lagunes/etudes-et-projets/rehabilitation-d-une-dynamique-dunaire-sur-l-espiguet>*

Plus largement, le projet de restauration du massif dunaire de l'Espiguette par la réhabilitation d'une seconde barrière protectrice naturelle, dont les travaux vont être lancés par la commune en 2014, bénéficieront de cette expérience.

Ces travaux doivent permettre de restaurer les continuités notamment trame bleue entre la mer et les lagunes en arrière dunes, ainsi que par la création et la restauration de dépressions humides.

- Action zéro pesticides sur les voies ferrées au droit des étangs de la Narbonnaise – PNR Narbonnaise en Méditerranée

**Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNRNM), la SNCF et Réseau Ferré de France ont mis en place des mesures alternatives de désherbage sur la ligne ferroviaire de Narbonne à Port-Bou.** Ces mesures ont pour objectif de réduire l'apport en pesticides arrivant directement au milieu lagunaire, sur la ligne au sud de Narbonne passant entre les étangs.

Plusieurs techniques ont été testées. Elles visent à lutter contre le développement de la végétation en bord de voie ferrée, pour réduire les traitements phytosanitaires et les supprimer le cas échéant. Dans le futur, les projets de lutte contre l'utilisation de phytosanitaires devront tenir compte à minima de ces axes d'amélioration. Devra également être testée la pose de géosynthétiques lors d'opérations de renouvellement de voie pour envisager ces opérations sur des linéaires plus conséquents (plusieurs km).

Aujourd'hui il n'y a plus de pesticides épandus sur cette portion de voie.

A noter qu'une démarche similaire a vu le jour sur les Palavasiens au droit de la Réserve naturelle nationale de l'Estagnol.

- Programme Vert demain ou comment réduire l'utilisation des pesticides sur l'espace public ?

Le programme Vert demain n'est plus à présenter. **Cette démarche pilote en Languedoc-Roussillon de réduction des produits phytosanitaires et d'amélioration des pratiques horticoles a retenu l'attention des syndicats voisins des Palavasiens.** C'est dans cette optique que le SMBT, le Syble et le Symbo ont signé une convention de partenariat avec le Siel.

*Pour en savoir plus : <http://www.siel-lagune.org/>*

- Prairies fleuries en Camargue pour valoriser les spécificités de l'agriculture littorale

Le concours prairies fleuries est organisé par les parcs naturels régionaux et nationaux depuis 2010. Cette initiative valorise ces écosystèmes et les services qu'ils rendent : paysages, biodiversité, agri-environnement, alimentation. Cette année, la petite Camargue a participé. **Le concours agricole national des prairies fleuries récompense par un prix d'excellence agri-écologique, dans chaque catégorie de surfaces herbagères, les exploitations agricoles dont les prairies de fauche ou les pâturages sont riches en espèces végétales et animales.** Le concours a été étendu cette année à l'échelle de la réserve de biosphère de Camargue (MAB UNESCO) et a été co-organisé avec le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

*Pour en savoir plus : <http://prairiesfleuries.espaces-naturels.fr/>*

## IV. PISTES DE TRAVAIL ET D'ACTIONS

Des pistes d'action sont dégagées à partir des actions novatrices présentées dans le chapitre précédent, donc des axes de réflexion et des objectifs pouvant enrichir les documents de planification et de déclinaison des actions qui seront validés ultérieurement avec les structures.

### IV.1. Actions transversales

De manière générale, l'ensemble des complexes lagunaires est animé par une ou plusieurs structures de gestion et/ou de planification pour l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau et/ou la gestion de la biodiversité. Ces acteurs sont structurés en réseau. Ceci est le socle d'une dynamique régionale pour la préservation et la mise en valeur des milieux humides sur la frange littorale.

L'objectif pourrait être de poursuivre cette dynamique. Les actions proposées pour poursuivre cette dynamique sont d' :

- ✓ assurer le maintien et le développement de l'accompagnement technique et financier de ces structures ;
- ✓ renforcer la dynamique des réseaux des acteurs et de l'inter-réseau pour rassembler les acteurs de l'eau et la biodiversité sur le littoral ;
- ✓ veiller à l'organisation de la gouvernance pour une gestion intégrée de ces territoires.
- ✓ faire émerger des projets communs sur la frange littorale de type Life.

### IV.2. Amélioration des connaissances et sensibilisation des acteurs

#### a. Valorisation

Des opérations de communication et de sensibilisation sont menées sur l'ensemble des territoires dont une grande part est à destination du grand public et des scolaires. Les publics élus et socioprofessionnels sont plus difficiles à toucher.

L'objectif ici pourrait être de promouvoir les connaissances pluridisciplinaires et la sensibilisation des acteurs pour améliorer la mise en valeur et la préservation des milieux humides littoraux en :

- ✓ poursuivant l'effort sur le grand public et les scolaires (dispositif de sensibilisation du littoral Graine LR ; Journée mondiale des zones humides ; structurer une offre d'activités périscolaires centrée sur la sensibilisation à la préservation des zones humides et du littoral) ;
- ✓ amplifiant les formations et échanges à destination des techniciens entre gestionnaires, syndicats, administrations et scientifiques sur les territoires et entre territoires (i.e. s'appuyer sur les rencontres (atelier technique, groupe de travail, plateforme...) mis à disposition sur la région par les organismes (Pôle-relais lagunes méditerranéennes, Réseau ENP LR...); travailler de concert avec les centres de formations type CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour structurer une offre de formation et de journées d'échanges techniques) ;
- ✓ développant des opérations à l'attention des élus et socioprofessionnels par des journées de types « les élus parlent aux élus » ou des rencontres locales avec les acteurs socioprofessionnels dans un objectif d'action commune en faveur des milieux humides littoraux. (ex : rencontres du Life+ LAG'Nature).

#### b. Connaissance (localisations et fonctions)

Les inventaires départementaux des zones humides couvrent 3 départements (en 2006 dans l'Hérault, en 2005 dans l'Aude et en 2005 enrichi en 2011 dans le Gard) mais sans mise à jour récente. A noter cependant, que pour les Pyrénées-Orientales l'inventaire est en cours et doit être validé fin 2013 pour diffusion courant 2014.

Sur les 10 bassins versants de lagunes, 3 bassins versants ont fait l'objet d'une approche stratégique des zones humides conduisant à une mise à jour des inventaires selon l'arrêté de délimitation de 2008 (Salses-Leucate, Basse Vallée de l'Aude et Lez-Mosson-Etangs Palavasiens). Cette mise à jour est en cours sur 2 bassins versants (Canet (à travers l'inventaire du CG66) et Orb-Libron), en projet sur l'Hérault.

La connaissance sur le fonctionnement (hydromorphologie, connectivité, continuités écologiques) des étangs et de leurs zones humides périphériques est lacunaire. La gestion de l'information et des données sur les territoires manque de structuration. Peu de structures disposent d'un système d'information digne de ce nom.

L'objectif des actions proposées dans l'axe « connaissance » est de renforcer les connaissances sur la localisation et les fonctions des milieux humides littoraux. Les pistes proposées consistent à :

- ✓ poursuivre l'intégration des inventaires récents aux inventaires départementaux ;
- ✓ réaliser des compléments d'inventaires sur les 3 bassins versants restants (Thau, Or et Camargue gardoise) ;
- ✓ évaluer et mettre à jour les diagnostics écologiques des DOCOB (tous sont datés d'au moins 4 ans) ;
- ✓ réaliser des études sur le fonctionnement hydromorphologique des complexes lagunaires en fonction des problématiques locales ;
- ✓ réaliser des études sur le fonctionnement et la connectivité inter-étangs et le rôle des étangs dans le renforcement des continuités écologiques ;
- ✓ construction d'une architecture de gestion et de valorisation de la donnée au niveau régional et sa déclinaison locale.

### IV.3. Maintien et restauration des continuités écologiques littorales

#### a. Protection

Sur les 10 bassins versants de lagunes, 7 sont couverts par un SAGE dont 1 avec un contrat de milieu (bassin de Thau), 2 par un contrat de milieu uniquement (bassin de Canet et bassin de l'Or) et 1 seul ne bénéficie pas d'un outil de gestion concertée de l'eau (étang de La Palme).

L'ensemble des complexes lagunaires est inclus (ou quasi inclus pour les zones humides périphériques) dans un site Natura 2000 (au nombre de 13) et a fait l'objet d'un diagnostic écologique et socio-économique. L'ensemble des communes du littoral est couvert par une démarche SCOT (au nombre de 7).

L'intégration des complexes lagunaires dans les zonages et documents de planification est déjà bien avancé, l'objectif des pistes d'actions proposées dans l'axe « protection » pourraient être d'assurer une intégration accrue des enjeux inhérents à ces complexes en :

- ✓ généralisant la démarche de stratégie de gestion des zones humides à l'échelle du bassin versant ;
- ✓ veillant à la prise en compte ambitieuse des zones humides dans les SCOT en révision (Montpellier, Narbonnaise volet littoral, Sud Gard) ;
- ✓ accompagnant et une information lors de la révision des PLU pour une prise en compte des zones humides ;
- ✓ mettant en place un mode juridique de préservation approprié selon l'enjeu local zones humides, par exemple par l'étude des possibilités d'intégration au périmètre les zones humides périphériques exclues des sites Natura 2000 littoraux ;
- ✓ intégrant complètement les zones humides reconnues stratégiques dans un zonage de protection impliquant un plan de gestion concerté.

#### b. Gestion

Cet axe vise à favoriser les opérations de protection et de mise en valeur des milieux humides littoraux tant au niveau de l'action foncière que de la gestion. L'ensemble des complexes lagunaires est inclus (ou quasi inclus pour les zones humides périphériques) dans un site Natura 2000 (au nombre de 13) et est en phase opérationnel de mise en œuvre du DOCOB.

Sur les 10 bassins versants de lagunes, 2 vont bénéficier d'un outil opérationnel par le biais d'un contrat de milieu (bassin de Canet et bassin de l'Or) en cours de rédaction et 1 est à l'étude

(Salses-Leucate). Les autres bassins versants bénéficient d'autres outils de gestion type contrat de projet et/ou s'appuient sur des démarches type Natura 2000 ou des plans de gestion locaux.

Globalement, l'évaluation de l'atteinte des objectifs de préservation des zones humides est partielle et non formalisée via une méthodologie commune à tous les territoires. La problématique de la compensation des travaux et aménagements impactant les zones humides est traitée partiellement. Vu les opérations de protection et de mise en valeur des milieux humides littoraux actuelles, il est proposé dans le futur de favoriser :

- ✓ la poursuite du soutien à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion ;
- ✓ la mise en place d'une évaluation des actions en faveur des milieux humides littoraux et de l'état de ces milieux humides littoraux à travers une méthodologie partagée (dispositifs d'évaluation Natura 2000 et programme RhoMÉO) ;
- ✓ la poursuite de la mise en place d'une stratégie foncière sur le littoral avec les partenaires concernés ;
- ✓ la mise en place un tableau de bord de suivi des zones humides impactées par les projets d'aménagement et des mesures compensatoires ;
- ✓ le besoin d'une formation/information sur la doctrine ERC et les mécanismes de compensation en zones humides.

## V. CONCLUSION

Cette étude a permis de dresser un état des lieux de l'avancement des opérations initiées localement sur les milieux humides littoraux en Languedoc-Roussillon. L'intérêt de ce travail réside dans le travail collaboratif qu'il a exigé ; puisqu'il a été réalisé sous l'égide d'un comité de pilotage (associant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et son partenaire et les partenaires techniques). Les entretiens réalisés avec les acteurs locaux ont permis d'identifier leurs dispositifs et périmètres d'intervention respectifs, de mettre à jour leurs coordonnées et d'identifier leurs actions pilotes ou novatrices en milieux humides littoraux.

Très précisément, l'état des lieux en question permet d'identifier quelques actions remarquables sur les points suivants : connaissance ou sensibilisation, contribution à un objectif de fonctionnalité et qualité des milieux naturels, partage de l'espace et de la ressource équilibrée entre les usages et enfin les actions transversales. Vu le diagnostic réalisé, des pistes de travail et d'actions sont énumérées à l'issue du projet, en vue d'une discussion lors de la réunion de restitution régionale de cet état des lieux.

Les résultats de cette synthèse pourront alimenter les réflexions futures sur les déclinaisons locales de la convention régionale « zones humides » et le suivi du plan d'actions zones humides littorales et lagunes du SRCE. Dans cette perspective, l'identification des actions pilotes et novatrices sur le territoire combinée aux pistes de travail proposées permettra d'appuyer les stratégies futures de préservation des milieux humides littoraux sur des expériences locales pertinentes.

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Coordonnées des structures

TITRE	NOM	STRUCTURE	ADRESSE 1	ADRESSE 2	ADRESSE 3	CODE POSTAL	COMMUNE	TERRITOIRE CONCERNE
M	le Président	Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération	19, espace Méditerranée	BP 20641		66000	PERPIGNAN	Canet
M	le Président	Syndicat mixte du Bassin Versant du Réart	9, Espace Méditerranée			66000	PERPIGNAN	Contrat de milieu Etang de Canet Saint-Nazaire
M	le Président	Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon	3, Boulevard de Clairfont – Bât I			66350	TOULOUGES	SCOT Plaine du Roussillon
M	le Maire	Mairie d'Argelès-sur-Mer	Allée Ferdinand BUISSON	B.P. 99		66704	ARGELES-SUR-MER cedex	Réserve naturelle nationale du Mas Larrieu
M	le Président	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate	Mairie de Leucate	34, rue Docteur Sidras		11370	LEUCATE	Salses-Leucate
M	le Président	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	1 rue Jean Cocteau			11130	SIGEAN	La Palme / Etangs Narbonnais / RNR Ste Lucie
M	le Président	Le Grand Narbonne	12 bd Frédéric Mistral			11100	NARBONNE	SCOT de la Narbonnaise
M	le Maire	Mairie de PORT-LA-NOUVELLE	Hôtel de Ville	Place du 21 Juillet 1944		11210	PORT-LA-NOUVELLE	Site naturel protégé / RNR de Sainte-Lucie
M	le Maire	Mairie de PEYRIAC-DE-MER	Hôtel de Ville			11440	PEYRIAC-DE-MER	Site naturel protégé île de la Planasse / Etang du Doul
M	le Maire	Mairie de GRUISSAN	Hôtel de Ville	Boulevard VICTOR HUGO		11430	GRUISSAN	Site naturel protégé des Auzils
M	le Maire	Commune de Fleury	Hôtel de Ville	Boulevard de la République		11560	FLEURY D'AUDE	Sites naturels protégés de l'Oustalet et de Pissevaches
M	le Président	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	3 rue de jonquières			11100	NARBONNE PLAGE	Basse vallée de l'Aude
M	le Maire	Mairie de VENDRES	Place du 14 Juillet			34350	VENDRES	Site naturel protégé de l'étang de Vendres
M	le Président	Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron	Domaine de Bayssan	Route de Vendres		34500	BEZIERS	SAGE Orb-Libron
M	le Président	Syndicat mixte du SCOT du Biterrois	Résidence Pelletier	12 Rue Evariste Galois		34500	BEZIERS	SCOT Ouest Hérault
M	le Président	Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée	31 quai Port Neuf			34500	BEZIERS	Orpelières
M	Le Président	Syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault	18, avenue Raymond Lacombe			34800	CLERMONT-L'HERAULT	SAGE Hérault
M	le Président	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	ZI Le Causse - BP 26			34630	SAIN'T THIBERY	Grande Maire
M	le Président	Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde	Domaine du Grand Cavelet	Maison du Bagnas		34300	AGDE	Bagnas
M	le Président	Syndicat mixte du bassin de Thau	328, Quai des Moulins			34200	SETE	Thau

M	le Président	Communauté de Communes du Nord Bassin de Thau	Complexe Oïkos	CD5E		34560	VILLEVEYRAC	Thau
M	le Président	Thau agglomération	4, avenue d'Aigues	BP 600		34110	FRONTIGNAN cedex	Sites naturels protégés de Thau & Palavasiens ouest
M	le Maire	Mairie de Mèze	pl Aristide Briand			34140	MEZE	Site naturel protégé de la Conque
M	le Président	ARDAM	Parc technologique et environnemental	Route des Salins		34140	MEZE	Site naturel protégé de la Conque
M	le Président	Syndicat Mixte des Etangs Littoraux	Domaine des Salines	Route des Salins		34750	VILLENEUVE-LES-MAGUELONE	Palavasiens
M	le Président	EID-Méditerranée	165 avenue Paul Rimbaud			34000	MONTPELLIER	Site naturel protégé des Salins de Frontignan
M	le Maire	Mairie de Frontignan	Place de l'Hôtel de Ville			34110	FRONTIGNAN	Site naturel protégé des Salins de Frontignan
M	le Directeur	ONCFS Languedoc Roussillon	95, rue Pierre Flourens	BP 4267		34090	MONTPELLIER	Réserve naturelle nationale de l'Estagnol
M	le Président	Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Parc Lcub du Millénaire - Bât. 31	1025 avenue Henri Becquerel		34000	MONTPELLIER	Site naturel protégé des Salines de Villeneuve
M	le Maire	Mairie de Villeneuve lès Maguelone	Place Porte Saint Laurent			34750	VILLENEUVE LES MAGUELONE	Site naturel protégé des Salines de Villeneuve
M	le Maire	Mairie de Lattes - Maison de la Nature	Hôtel de Ville			34973	LATTES	Site naturel protégé du Méjean
M	le Président	Syndicat mixte du bassin du Lez (Syble)	Domaine de Restinclière			34730	PRADES LE LEZ	SAGE Lez, Mosson, Etangs Palavasiens
M	le Président	Montpellier Agglomération	50, place Zeus	B. P. 9531		34045	MONTPELLIER Cedex 01	SCOT Agglomération de Montpellier
M	le Président	Syndicat Mixte du Bassin de l'Or	130 Chemin des merles			34400	LUNEL	Or
M	le Président	Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	Centre Administratif	bd de la Démocratie	B.P. 40	34132	MAUGUIO	SCOT Pays de l'Or & Sites naturels protégés autour de l'étang de l'Or
M	le Président	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise	Centre du Scamandre	Rte des Iscles		30600	GALLICIAN	Camargue gardoise
M	le Maire	Mairie de LE GRAU DU ROI	Hôtel de Ville	quai Colbert		30240	LE GRAU DU ROI	Sites naturels protégés du Grau-du-Roi
M	le Président	Syndicat Mixte du SCOT Sud-Gard	Arche Bötti n°1 (3ème ét.)	116, Allée Norbert Wiener	Parc Georges Besse	30900	NIMES	SCOT Sud du Gard
Mme	la Déléguée Régionale	Conservatoire du Littoral	165, rue Paul Rimbaud	BP 6035		34000	MONTPELLIER	Sites naturels protégés du Conservatoire du Littoral
Mme	la Présidente	Conseil Général des Pyrénées-Orientales	Hôtel du Département.	24, quai Sadi Carnot	BP 906	66906	PERPIGNAN	Pyrénées-Orientales
M	le Président	Conseil Général de l'Aude	Rue Moulin de la Seigne			11000	CARCASSONNE	Aude
M	le Président	Conseil Général de l'Hérault	Hôtel du Département	1000, rue d'Alco		34087	MONTPELLIER Cedex 2	Hérault
M	le Président	Conseil Général du Gard	Hôtel du Département	Rue Guillemette		30044	NIMES Cedex	Gard
M	le Président	Conseil Régional Languedoc-Roussillon	Hôtel de Région	201, av de la Pompignane		34000	MONTPELLIER	Languedoc-Roussillon

**Contacts 'Zones humides' ou autres concernés**

Gestionnaires	Contact	Fonction	Courriel	Territoire
Syndicat RIVAGE Salses-Leucate	Jean-Alexis Noël	Chargé de mission Zones humides	jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr	Salses-Leucate
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Karine Dusserre	Chargée de mission Suivi des milieux lagunaires	k.dusserre@parc-naturel-narbonnaise.fr	Etangs Narbonnais
Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL)	Alain Guerrero	Technicien Rivière	alain.guerrero@vallees-orb-libron.fr	Orb-Libron
Syndicat mixte du bassin du Lez (Syble)	Geoffrey Didier	Technicien Rivière & Zones humides	gd.syble@gmail.com	Lez, Mosson, Etangs Palavasiens
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)	Carole Toutain	Responsable du service Patrimoine et Biodiversité	toutain@camarguegardoise.com	Camargue gardoise
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)	Pauline Constantin	Chargée de mission Littoral	constantin@camarguegardoise.com	Camargue gardoise
Compagnie des Salins du Midi	Sonia Séjourné	Responsable Espaces Naturels	ssejourne@salins.com	Camargue gardoise

**Natura 2000**

Gestionnaires	Contact	Fonction	Courriel	Site
Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération	Roland Miviere	Référent Natura 2000	r.miviere@perpignan-mediterranee.org	Canet
Syndicat RIVAGE Salses-Leucate	Julien Robert	Référent Natura 2000	julien.robert@mairie-leucate.fr	Salses-Leucate
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Kattalin Fortune	Référent Natura 2000	k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr	La Palme
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Corine Pache	Référent Natura 2000	c.pache@parc-naturel-narbonnaise.fr	Massif de la Clape
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)	John Holliday	Référent Natura 2000	john.holliday.smda@orange.fr	Basse plaine de l'Aude
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)	Yannick Guennou	Référent Natura 2000	yannick.guennou.smda@orange.fr	Capestang
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM)	Stéphane Ponties	Référent Natura 2000	stephaneponties@beziers-agglo.org	Orpelières
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)	Julien Azéma	Référent Natura 2000	j.azema@agglohm.net	Grande Maire
Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA)	Mylène Filleux	Référent Natura 2000	adena.conservateur@espaces-naturels.fr	Bagnas
Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)	Jullian Le Viol	Référent Natura 2000	j.leviol@smbt.fr	Thau
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel)	Sandrine Lafont	Référent Natura 2000	sandrine.lafont@siel-lagune.org	Palavasiens
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Eve Le Pommelet	Référent Natura 2000	elepommelet@symbo.fr	Or
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)	Lucie Labbé	Référent Natura 2000	labbe@camarguegardoise.com	Camargue gardoise

**Espaces protégés**

Structure animatrice	Contact	Fonction	Courriel	Site
Mairie d'Argelès-sur-Mer	Stéphane Katchoura	Conservateur	stephane.katchoura@mairie-argeles-sur-mer.fr	RNN du Mas Larrieu
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Emmanuelle Romet	Conservatrice	e.romet@parc-naturel-narbonnaise.fr	RNR de Sainte-Lucie
Association de Défense de l'Environnement et de la Nature des pays d'Agde (ADENA)	Mylène Filleux	Conservatrice	adena.conservateur@espaces-naturels.fr	RNN du Bagnas
ONCFS	Régis Gallais	Conservateur	regis.gallais@oncfs.gouv.fr	RNN de l'Estagnol

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)	Jérémy Petit	Conservateur	petit@camarguegardoise.com	RNRs du Scamandre & de Mahistre et Musette
Thau agglomération	Mickaël Debetencourt	Technicien Espaces naturels	m.debetencourt@thau-agglo.fr	Sites naturels protégés de Thau & Palavasiens ouest
ARDAM	Florian Martel	Chargé de mission espace naturel	martel.florian@ardam.fr	Site naturel protégé de la Conque
EID Méditerranée	Nicolas Bonton	Chef de l'agence opérationnelle Montpellier-Fréjorgues	nbonton@eid-med.org	Site naturel protégé des Salines de Frontignan
Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Ludovic Foulc	Technicien garde du littoral	salines_de_villeneuve@cenlr.org	Site naturel protégé des Salines de Villeneuve
Mairie de Lattes - Maison de la Nature	Gwenaëlle Faucon	Responsable Service espaces naturels	g.faucon@ville-lattes.fr	Site naturel protégé du Méjean
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	Sylvain Ribeyre	Directeur général adjoint en charge de l'environnement	sylvain.ribeyre@paysdelor.fr	Sites naturels protégés autour de l'étang de l'Or
Conservatoire du Littoral	Claudine Lose	Déléguée régionale par intérim	c.lose@conservatoire-du-littoral.fr	Sites du Conservatoire du Littoral

#### SAGE / Contrat de milieu\*

Structure animatrice	Contact	Fonction	Courriel	Territoire
Syndicat mixte du Bassin Versant du Réart	Mélanie Marmonier	Animatrice Contrat de milieu	melanie.marmonier@reart66.fr	Etang de Canet Saint-Nazaire*
Syndicat RIVAGE Salses-Leucate	Marie Mailheu	Animatrice SAGE	marie.mailheu@mairie-leucate.fr	Etang de Salses-Leucate
Syndicat mixte du Delta de l'Aude (SMDA)	Laurent Triadou	Animateur SAGE	laurent.triadou@smmar.fr	Basse vallée de l'Aude
Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL)	Laurent Rippert	Animateur SAGE	laurent.rippert@vallees-orb-libron.fr	Orb-Libron
Syndicat mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH)	Christophe Vivier	Animateur SAGE	christophe.vivier@smbfh.fr	Hérault
Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)	Laure Maton	Animatrice SAGE	l.maton@smbt.fr	Thau
Syndicat mixte du bassin du Lez (Syble)	Marion Maréchal	Animatrice SAGE	mm.syble@gmail.com	Lez, Mosson, Etangs Palavasiens
Syndicat mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Jean-Marc Donnat	Animateur Contrat de milieu	jmdonnat@symbo.fr	Etang de l'Or*
Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)	Sonia Pagès	Animatrice SAGE	pages@camarguegardoise.com	Petite Camargue Gardoise

#### SCOT

Structure animatrice	Contact	Fonction	Courriel	Territoire
Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon	Mélanie Bonneau - Agence d'urbanisme d'urbanisme catalane	Animatrice du SCOT	melanie.bonneau@aurca.org	SCOT Plaine du Roussillon
Le Grand Narbonne	Romain Prax	Responsable Planification et Aménagement	r.prax@legrandnarbonne.com	SCOT de la Narbonnaise
Syndicat mixte du SCOT du Biterrois	Stéphanie Leulliette	Directrice	stephanieleulliette@scot-biterrois.fr	SCOT Ouest Hérault
Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)	Jean-Jacques Taillade	Adjoint au DGS - Chargé de mission SCOT	jj.taillade@smbt.fr	SCOT Bassin de Thau
Montpellier Agglomération	Caroline FRIOL	Service planification territoriale	c.friol@montpellier-agglo.com	SCOT Agglomération de Montpellier
Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or	Valentina Cosma	Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement	valentina.cosma@paysdelor.fr	SCOT Pays de l'Or
Syndicat Mixte du SCOT Sud-Gard	Pascal Laburthe	Directeur	pascal.laburthe@nimes-metropole.fr	SCOT Sud du Gard

Direction				
Gestionnaires	Contact	Fonction	Courriel	Territoire
Perpignan Méditerranée Communauté d'agglomération	Laurianne Versluys	Direction de l'Environnement et de l'Eau	l.versluys@perpignan-mediterranee.org	Canet
Syndicat RIVAGE Salses-Leucate	Laurence Fonbonne	Directrice	laurence.fonbonne@mairie-leucate.fr	Salses-Leucate
Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Alain Perea	Directeur	a.perea@parc-naturel-narbonnaise.fr	PNR Narbonnaise
Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)	Gérard Aval	Directeur	gerard.aval@wanadoo.fr	Delta de l'Aude
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)	Sophie Barrières	Responsable du service Environnement	broc@camarguegardoise.com	Grande Maire
Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT)	Luc Hardy	Directeur général des services	l.hardy@smbt.fr	Thau
Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel)	Juliette Picot	Directrice	juliette.picot@siel-lagune.org	Palavasiens
Syndicat mixte du bassin du Lez (Syble)	Géraldine Vacquier	Directrice	gvacquier@cg34.fr	Lez, Mosson, Etangs Palavasiens
Syndicat mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Jean-Marc Donnat	Directeur	jmdonnat@symbo.fr	Etang de l'Or*
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)	Gabriel Broc	Directeur	broc@camarguegardoise.com	Camargue gardoise